

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN PRUDENCE FUND

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°24-2011 du 7 septembre 2011
Adresse: Rue du lac Biwa -Immeuble Fraj - 2^{ème} étage
Les Berges du Lac -1053 Tunis

En application de la décision du Conseil d'administration du 27 mars 2026, UGFS – NORTH AFRICA porte à la connaissance des porteurs de parts du FCP TUNISIAN PRUDENCE FUND, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 et à compter du lundi **25 mai 2026** un dividende de **4,794 dinars** par part.

Ce dividende est payable aux guichets d'UGFS – NORTH AFRICA.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du FCP TUNISIAN PRUDENCEFUND le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.